

Ref : CA2025/11

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025

DÉLIBÉRATION RELATIF À LA PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC RÉFÉRENCÉ 24PA91520

➡ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 14 mars 2025, réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'endroit du président d'université,

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ DÉCIDE,

ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration décide d'approuver le marché passé par l'Université Bordeaux Montaigne sous la référence 24PA91520 et relatif à la « Fourniture et pose de supports signalétiques intérieures et extérieures pour l'Université Bordeaux Montaigne », tel que portant sur un accord-cadre à bons de commande dont le montant maximum sur la durée totale du marché (4 ans) est de 800 000 euros H.T.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 14/03/2025

Membres présents	24
Membres représentés	12
Abstention (s)	0
Votants	36
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	36
Pour	36
Contre	0

Le Président,

Alexandre PÉRAUD.



UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
24 MARS 2025 - 33607 PESSAC -

Publié le :

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

24 MARS 2025